

COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN - 16390

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE CINQ DU MOIS DE NOVEMBRE à 19 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SÉVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIÈRE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIÈRE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - Mme FOURRÉ-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - MARCADIER Christian - MERCIER Bruno- SOCHARD Jacky - MORGAN Andréa - MOREAU Jean Clément- MÉAR Emmanuel- PLANTIVERT Marie Edith - TÉLÉMAQUE Marie-Claude.

Départ de Monsieur MÉAR Emmanuel à 20 h 00

A été élu Secrétaire de séance : Mr Patrick GALLÈS.

Date de convocation : 28/10/2019

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : M. Mme GENDRON Teddy, MÉAR Emmanuel et SIMONET Sylvette

Pouvoir : M. MÉAR Emmanuel a donné pouvoir à M. DESAGE Sébastien

Majorité absolue : 8

ORDRE DU JOUR

Validation des procès-verbaux du 15 Octobre 2019

Délibérations à prendre :

1. Création poste d'adjoint administratif pour l'agence postale ;
2. Acte administratif vente/achat commune de Saint-Séverin/Beauvais-Moreau ;
3. Participation financière séjour sportif et pédagogique à Saint-Lary pour les élèves de 4^{ème} du collège Antoine Delafont : 6 enfants concernés ;
4. Décision modificative sur budget assainissement : Redevance pour modernisation des réseaux et collecte ;
5. Admissions en non-valeur sur le budget de l'assainissement ;

Informations diverses :

- * Nomination stagiaire d'un agent du service technique ;
- * Analyse financière (sur table) ;
- * Modifications des conditions d'exploitation de la société AHLSTROM MUNKSJO SPECIALTIES pour son Usine du Petit Marchais ;
- * Ancien commerce : réflexion sur une éventuelle acquisition immobilière afin de soutenir le commerce en centre bourg ;
- * Information sur le dernier conseil communautaire traitant les nouvelles attributions de compensation –

Annexe 1-

- * Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – **Annexe 2-**
 - * Compte rendu réunion de chantier du 04 novembre concernant la reprise des travaux du 18 rue du Périgord ;
 - * Point sur le repas des anciens et colis de fin d'année ;
 - * Point sur les travaux de La Lizonne ;
- Questions diverses.

Validation du procès-verbal du 15 Octobre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 15 Octobre 2019.

Accueil du collectif écocitoyen Saint-Séverinois :

Monsieur le Maire accueille le collectif écocitoyen Saint-Séverinois, composé de Mr Jean Moreau, Président, Mmes Marie-Claude Poitevin, Vice-Présidente, Marie-Jo Fauvel, Trésorière et Mr Ludovic Truteau, Secrétaire, qui souhaite remettre copie de la pétition contre le projet de méthanisation déposé à la Préfecture.

La SCAR avait été reçue en 2018 pour présenter son projet de méthanisation.

A son tour, le collectif anti méthanisation va prendre la parole.

Monsieur Truteau donne lecture d'un courrier adressé au conseil municipal. Il émet un avis défavorable en indiquant les différentes nuisances que pourraient engendrer ce projet.

Monsieur le Maire prend la parole et informe le collectif que le conseil est ouvert à la discussion et qu'il ne sera donné aucun avis avant une information complète et consultation par la Préfecture.

Monsieur Jean Moreau remet à monsieur le Maire le registre des signatures de la pétition contre le projet de méthanisation, (800 signatures dont 367 concernent des habitants de la commune de Saint-Séverin), ainsi que la copie du courrier adressé à Madame La Préfète.

Monsieur Jean Moreau en profite pour poser les questions dont il avait établi la liste et Monsieur le Maire répond point par point à ces diverses interrogations en fonction des éléments en sa possession.

Monsieur le Maire se félicite de la sérénité qui a prévalu lors de ses différents échanges.

Arrivée de Madame Marie-Claude Télémaque à 19 h 50.

Madame Marie-Claude Poitevin informe qu'ils ne sont pas contre le projet mais contre l'implantation, Elle fait mention du projet de méthanisation sur la commune de Confolens et du lieu choisi (Pas d'habitation).

Départ du collectif à 19 h 56

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue à la mairie le 02 Décembre 2019 à 16 h 30, avec Madame Marsaud, Députée et la SCAR, qui lui présentera le projet. Les membres du Conseil Municipal sont conviés.

Départ de Monsieur MÉAR Emmanuel à 20 h 00, qui donne pouvoir à monsieur DESAGE Sébastien.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour information : Madame ROBELIN Béatrice est recrutée pour l'accueil et la gestion de l'agence postale communale, à raison de 17.50/35.

Monsieur le Maire informe que La Poste versera une compensation de 13 524 euros par an pour le fonctionnement de l'APC et une subvention de 30 000 euros pour les travaux réalisés. La poste fournira le mobilier.

CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, soit 17h50/35H00, pour l'accueil et la gestion de l'agence postale communale à compter du 09 décembre 2019

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet, à raison de 17h50 /35h00, pour l'accueil et la gestion de l'agence postale communale à compter du 09 Décembre 2019.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3_5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial, indice Brut 348, indice majoré 326.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Service ADMINISTRATIF				
Emploi	Grade associé	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif		C		1

PRÉCISE:

- Que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

ACQUISITION/VENTE PARCELLES COMMUNE SAINT SEVERIN / INDIVISION BEAUVAIS Frédéric-MOREAU Nathalie

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 10 janvier 2018 il avait été décidé d'échanger deux parcelles de terrain situées au lieudit « Chez Merlet » entre l'indivision Beauvais-Moreau et la commune de Saint-Séverin.

L'indivision Beauvais Frédéric - MOREAU Nathalie cédera à la commune la parcelle cadastrée section ZB n° 175 d'une contenance de 02ca située « Chez Merlet » commune de Saint-Séverin et la commune de Saint-Séverin cédera à l'indivision Beauvais Frédéric- MOREAU Nathalie la parcelle cadastrée section ZB n° 176 d'une contenance de 05ca située même adresse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- que cet échange soit régularisé par deux actes de vente établis en la forme administrative ; les frais de rédaction d'acte et de publication seront à la charge de monsieur BEAUVAIS Frédéric et madame MOREAU Nathalie
- de fixer le prix de vente de chaque parcelle à l'euro symbolique.

En outre et conformément à l'article L 131-13 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que monsieur Jean-Clément MOREAU, 1^{er} adjoint, représente la commune lors de la signature des actes administratifs de ventes à intervenir.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE que ces acquisitions soient régularisées par actes rédigés en la forme administrative,

DECIDE de fixer le prix de vente et d'achat de chaque parcelle à l'euro symbolique,

DIT que les frais de rédaction des actes et de publication seront à la charge de monsieur BEAUVAIS Frédéric et madame MOREAU Nathalie,

AUTORISE Monsieur Jean-Clément MOREAU, 1^{er} Adjoint, à représenter la commune lors de la signature des actes de ventes à intervenir, conformément à l'article L 131-13 du Code Général des Collectivités territoriales,

DETAIL VERSEMENT SUBVENTIONS COMMUNALES AU COMPTE 6574 DIVERS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire a été saisi par le collègue Antoine Delafont à Montmoreau d'une demande de participation financière sur un séjour sportif et pédagogique pour des élèves résidants sur notre territoire. Il ajoute que ces élèves en 4^{ème} dans cet établissement scolaire vont participer du 06 au 10 janvier 2020 inclus à un séjour à Saint-Lary.

Monsieur le Maire propose donc de verser l'aide de 40 € au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune pour les familles suivantes et dont les enfants auront pris, réellement, part au voyage :

Famille	Adresse	Elève
MAGE Sandra	21 Le Cuq	GINDRE Nino
HISPIWAC Réginald	9 route de Montmoreau	HISPIWAC Léna
LAFRAIE Mickaël	3 Chez Julien	LAFRAIE Sarah
MEEKINGS Joanne	2 La Barde	MEEKINGS Amy
MESNARD Sylvain	12 route d'Aubeterre	MESNARD-METAYER Alexandre
TERRY Donavon	8 La Champagne	TERRY Henri

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser aux familles concernées, la somme de 40 € au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune, en précisant néanmoins que l'aide ne sera versée aux familles qu'une fois le séjour réalisé et dont l'élève aura pris, réellement, part au séjour.

CREANCES ADMISES EN NON VALEUR SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les créances d'assainissement collectif anciennes impayées. Il expose que malgré les relances entreprises par la Trésorerie, il n'a pas été possible de recouvrer les créances suite aux poursuites sans effet.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes pour un montant total de 3126.68 € (Trois mille cent vingt-six euros soixante-huit centimes), inscrites au compte 6541 du budget de l'assainissement :

NOM - PRENOM	ANNEE	REFERENCE PIECE	MONTANT	MOTIF
	2013	R-2-156	91.78	Décédée et demande renseignement négative
SOUS TOTAL			91.78	

	2015	R-1-47	56.52	Décédé et demande renseignement négative
	2015	R-2-226	53.96	Inférieur seuil poursuite
	2015	R-2-131	79.49	NPAI et demande de renseignement négative - Clôture insuffisance actif sur RJ LJ
		R-1-127	1 067.79	
		R-3-125	1 493.69	
SOUS TOTAL			2 751.45	
	2016	R-1-99	0.09	Inférieur seuil poursuite
	2016	R-2-127	283.36	NPAI et demande de renseignement négative
SOUS TOTAL			283.45	
TOTAL			3 126.68	

CREANCES ADMISES EN NON VALEUR SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les créances anciennes impayées. Il expose que malgré les relances entreprises par la Trésorerie, il n'a pas été possible de recouvrer les créances suite aux poursuites sans effet.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes pour un montant total de 51.00 € (cinquante et un euros), inscrites au compte 6541 du budget de l'assainissement :

NOM - PRENOM	ANNEE	REFERENCE PIECE	MONTANT	MOTIF
	2016	T-141	15.00	Inférieur seuil poursuite
	2016	T-154	15.00	Inférieur seuil poursuite
	2016	T-117	21.00	Inférieur seuil poursuite
TOTAL			51.00	

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de mettre des crédits à l'article 706129 : reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Les crédits prévus au budget primitif 2019 étant insuffisants.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide les virements crédits suivants :

61523 Entretien et réparations réseaux	- 5 679.00
706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+5 679.00

VACANCE D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/07/2019 il avait décidé de ne pas supprimer son ancien grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe.

Vu le reclassement des fonctionnaires de catégorie C dans l'échelle C1, C2, C3, à compter du 1^{er} janvier 2017 : le grade Adjoint technique territorial de deuxième classe, relevant de l'échelle 3, a été reclassé dans le cadre d'emplois d'Adjoints techniques territoriaux au grade Adjoint technique territorial, Echelle C1.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déclarer la vacance du poste d'Adjoint technique territorial, Echelle C1, à temps complet, en tant qu'agent polyvalent communal des services techniques et conduite du bus communal, sur le site emploi territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De déclarer la vacance du poste d'Adjoint technique territorial à temps complet tel que mentionné ci-dessus à compter du 12 novembre 2019.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire rappelle qu'après 3 ans en contrat avenir et 1 an en contrat PEC, il y a lieu de nommer Thomas DEBERNARD en tant qu'adjoint technique stagiaire.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SIAEP SUD CHARENTE 2018

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, et commente, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018, présenté par le SIAEP du Sud Charente.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Émet un AVIS FAVORABLE au rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par le SIAEP du Sud Charente pour l'année 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

* Modification des conditions d'exploitation de la société AHLSTROM MUNKSJO SPECIALTIES pour son usine du Petit Marchais : réunion à la préfecture le 7 novembre.

* Information du dernier conseil communautaire : à l'ordre du jour révision des attributions de compensations :

Rappel des attributions de compensations actuelles :

AC contributives	- 160 342,04
<u>AC transfert de fiscalité</u>	<u>+ 219 563,00</u>
AC Actuelle	59 220,96

- AC avec nouveaux calculs 76 987,25 soit 17 766,29 d'augmentation
Représente actuellement 190 euros /habitant et après effort 170 euros/habitant.

Cette proposition a été mise au vote :

- Nombres de votants : 64 (15 procurations et 49 présents)
- Votes pour : 32
- Votes contre : 31
- Vote blanc : 1

La majorité absolue des votes n'étant pas atteinte, les attributions de compensation restent inchangées.

Par conséquent, monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'avenir les interventions au pôle enfance et aux écoles, effectuées par les employés communaux gratuitement, seront maintenues moyennant une participation de la Communauté de communes.

* Réunion de chantier du 4 Novembre concernant les travaux d'aménagement de deux logements au 18 rue du Périgord : la 1ère plateforme vient d'être coulée.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au départ de Madame Laguillon, de l'entreprise HALLER Architecture, c'est Monsieur TEIXEIRA qui la remplace et fera le suivi du chantier.

Les réunions de chantier sont prévues le lundi à 10 h 00.

* Il est rappelé qu'il y a un problème d'étanchéité au niveau du balcon du bâtiment du 16 rue du Périgord.

* L'entreprise MORAN a commencé à poser les rampes extérieures et les gardes corps à la mairie et salle des fêtes. Monsieur le Maire souligne le travail soigné et propre de l'entreprise MORAN.

*Point sur les travaux de la Lizonne : vu les pluies de ces derniers jours, les travaux sont arrêtés. L'entreprise prévoit de remettre en état les chemins et prairies détériorés lors des différents passages d'engins,

* Chemins de randonnées : différents documents sont validés tel que panneaux cartes et fléchage. Le balisage sera effectué par Messieurs Alain Rivière et Bruno Simonet.

* Repas des anciens : le dimanche 1er décembre. Plusieurs traiteurs ont été contactés, seul « Les Viandes du Terroir » d'Aubeterre sur Dronne a répondu.

Les colis pour les personnes ne pouvant pas venir au repas, ont été commandés chez « Les Fermiers Gastronomes » de Saint-Romain.

Bénévoles pour servir au repas : Mesdames Karine Fourré, Edith Plantivert, Andréa Morgan , Josie Merzeau, Stéphanie Favrais, Nadine Sochard, Martine Moulin et Messieurs Patrick Gallès, Patrick Benoit, Teddy Gendron, Sébastien Desage, Bruno Mercier, Alain Rivière, Jacky Sochard, Emmanuel Méar.

* Cérémonie du 11 Novembre à 11 h 00 : Pour faire suite à la demande de l'UFAC, Patrick Gallès, professeur des écoles, nous indique que des enfants volontaires de CM1 et CM2 liront le message fourni à cet effet.

* Vœux du Maire : Date retenue le samedi 11 janvier à 18 h 00.

Monsieur le Maire informe qu'une rétrospective des 3 derniers mandats sera réalisée.

* Rapport de vérification d'aires collectives de jeux : Parc de la Mairie : Monsieur Sébastien Desage résume les anomalies relevées :

- Remplacer le sol existant par du gravier ayant une granulométrie comprise entre 2 et 8 mm
 - Panneaux signalisations : Fait
 - Point de fixation du filet à grimper : Fait par Alain
 - Remettre en place les cabochons sur dispositifs de fixation des ressorts
 - Prévoir un livre pour les suivis de contrôle par les employés communaux,
- Tous les jeux sont validés.

* Soutien du commerce en centre bourg : Monsieur Desage Sébastien, qui participe à la commission économique de la communauté de communes, informe le Conseil Municipal des différentes actions conduites à ce jour et met en avant plusieurs idées qui pourraient concourir à revitaliser notre centre bourg,

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une bonne idée qui pourrait constituer un objectif et pour le moins un programme de campagne pour la future équipe municipale.

* Compte tenu du temps passé et de l'heure, l'analyse financière sera présentée à la prochaine réunion de Conseil Municipal le 03 décembre.

La séance est levée à 21 h 30.